

# J'emménage avec Habitat 25



## Je prépare mon emménagement

<b>■ Donnez congé de votre logement actuel</b>	Envoyez un courrier recommandé avec avis de réception au bailleur de votre actuel logement en précisant que vous êtes attributaire d'un logement social : vous bénéficiez ainsi d'un délai de préavis raccourci.	Immédiatement
<b>■ Fixez votre état des lieux</b>	Contactez votre agence, ses coordonnées figurent dans le courrier joint.	Dès que possible et au plus tard trois semaines avant votre emménagement.
<b>■ Demandez les aides au logement</b>	Faites le point sur les aides auxquelles vous pouvez prétendre : <ul style="list-style-type: none"><li>■ Pour financer votre dépôt de garantie</li><li>■ Pour bénéficier de l'aide personnalisée au logement (APL)</li></ul> L'équipe de l'agence est d'ores et déjà à votre écoute pour vous permettre de préparer vos dossiers.	Immédiatement
<b>■ Pensez à vos abonnements (eau, énergie, téléphone...)</b>	Choisissez votre fournisseur d'énergie, d'électricité et éventuellement de gaz et/ou d'eau. Demandez à votre fournisseur d'accès à Internet et de téléphonie la résiliation ou le transfert de vos abonnements.	Un mois avant votre emménagement. Ne tardez pas ! Vous risqueriez de ne pas avoir d'électricité dans votre logement le jour de votre emménagement.
<b>■ Signalez votre changement d'adresse</b>	Informez les administrations (CAF, sécurité sociale, impôts...) et votre employeur de votre nouvelle adresse. Pour effectuer votre changement d'adresse auprès des principaux organismes, tapez « R11193 » dans le moteur de recherche du site service-public.fr Demandez une réexpédition de courrier auprès de La Poste.	Quelques jours avant votre emménagement.
<b>■ Organisez votre déménagement</b>	Procurez-vous des cartons, mobilisez votre entourage, louez un véhicule ou sollicitez une compagnie de déménagement. Il y a plusieurs façons de déménager mais il est préférable de s'organiser en amont.	Plusieurs semaines à l'avance.
<b>■ Assurez-vous</b>	Souscrivez une assurance pour votre logement. En l'absence de présentation d'une attestation d'assurance, l'état des lieux entrant ne pourra pas avoir lieu.	Au plus tard la veille de l'état des lieux.



# J'emménage avec Habitat 25

## L'état des lieux

### De quoi s'agit-il ?

- Avant d'emménager, vous réalisez un état des lieux d'entrée avec un agent d'Habitat 25 afin d'identifier l'état du logement et d'éventuels dysfonctionnements.

### Comment se déroule un état des lieux ?

- Vous faites la visite de votre logement avec l'agent d'Habitat 25 et notez les dysfonctionnements. Vous disposerez d'un exemplaire signé, à conserver jusqu'à la fin de votre bail.

### Comment faire si je ne peux pas être présent à l'état des lieux entrant ?

- Rendez-vous sur [www.habitat25.fr](http://www.habitat25.fr) rubrique « Je suis locataire/Mon emménagement/FAQ » et remplissez la procuration.



## Nos engagements

### Lors de votre emménagement

#### Propreté, sécurité et confort du logement

- Nous nous assurons de la propreté du logement avant votre entrée dans les lieux.
- Nous vérifions la robinetterie et les appareils sanitaires.
- Le logement est remis en chauffe avant votre arrivée (selon la saison).
- Les points lumineux sont tous équipés d'une douille.

#### Information, conseil et écoute

- Nous vous présentons le fonctionnement de vos équipements (chaudière, chauffage...).
- Nous vous simplifions l'accès à l'aide au logement en prenant en charge les formalités administratives auprès de la CAF.

#### Un budget maîtrisé

- Le jour de l'entrée dans les lieux, vous ne réglez que le dépôt de garantie. Le loyer se règle seulement en fin de mois.
- Nous vous accordons un délai supplémentaire pour payer votre loyer si vous choisissez le prélèvement. Par exemple, avec le prélèvement, vous réglez votre loyer du mois de mai, le 6 ou le 13 juin.

### Les services quotidiens

#### Dépannage et entretien

- Vous disposez d'IMOZEN, un contrat incluant un service de réparation et une visite annuelle de contrôle des équipements de votre logement. Une plaquette de présentation de ces services vous sera remise à votre emménagement.
- Nous restons joignables 24h/24, 7j/7, en dehors des heures d'ouverture de nos agences, en cas de problème important.

#### Proximité et disponibilité

- Les agents d'Habitat 25 sont présents sur l'ensemble du département.
- Avec IMOZEN, Proxiserve traitera votre demande de dépannage, du lundi au samedi de 7h à 21h, pour les équipements répertoriés dans la plaquette dédiée.
- Pour toutes vos demandes administratives ou de voisinage, vous disposez de la ligne directe de votre interlocuteur privilégié, joignable du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (16h le vendredi).
- Vous disposez d'un espace personnel sécurisé en ligne sur [www.habitat25.fr](http://www.habitat25.fr)

## Choisissez votre mode de paiement

### À retenir !

- Le loyer se paye à terme échu, c'est-à-dire en fin de mois.

#### Le prélèvement : seul moyen de paiement qui vous accorde un délai supplémentaire pour régler votre loyer

- 60 % de nos locataires l'ont déjà adopté.
- Et pour la date, c'est à vous de choisir : le 6 ou le 13 du mois.
- Retournez le mandat de prélèvement complété à votre agence.

#### Le paiement en ligne

- 24h/24 et 7j/7 : vous pouvez procéder au règlement de votre loyer à tout moment depuis chez vous. Il vous suffit de disposer d'un accès à Internet et de créer votre espace locataire.

#### Le paiement par carte bancaire en agence

- Les agents d'Habitat 25 vous accueillent aux heures d'ouverture des agences pour régler votre loyer.

#### Un autre moyen de paiement

- Le virement bancaire : renseignez-vous auprès de votre agence.

## Habitat 25 en quelques mots...

Chaque jour, les habitants du Doubs peuvent compter sur les femmes et les hommes d'Habitat 25 pour chercher des solutions personnalisées à leurs problématiques de logement. Depuis un siècle, Habitat 25 s'appuie sur son ancrage local et son savoir-faire pour répondre avec exigence aux préoccupations des habitants et accompagner les évolutions de leur quotidien. ■ Habitat 25, Office Public de l'Habitat du Département du Doubs. ■ 10 807 logements sur une centaine de communes. ■ 170 collaborateurs participent à la construction, l'entretien et la gestion. ■ Proximité et écoute avec 3 agences. ■ 83 % des locataires satisfaits (enquête de satisfaction 2022). ■ Environ 1 200 nouveaux locataires chaque année. ■ 619 logements réhabilités sur la période 2017-2022. ■ 441 nouveaux logements mis en location sur la période 2017-2022. ■ Environ 20 millions d'euros de travaux injectés chaque année dans l'économie.